

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP.^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
Hors du DÉP.^t : — » 6 » 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 3, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	1 ^m 00 ^m soir.	2 ^m 42 ^m soir.	3 ^m 52 ^m soir.	4 ^m 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 ^m 45 ^m soir.	4 ^m 39 ^m soir.
10 h. 27 ^m »	5 ^m 45 ^m »	7 ^m 40 ^m »	9 ^m 22 ^m »	9 ^m 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 ^m 7 ^m »	3 ^m 1 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.)

Cahors, 27 Décembre.

On sait que le gouvernement se propose de faire porter la révision de la Constitution sur les trois points suivants :

1^o Extension de la base électorale par les sénateurs départementaux ; 2^o Modification du mode d'élection des inamovibles ; 3^o Restriction des attributions financières du Sénat. Il est probable que le gouvernement demandera une quatrième réforme : l'insertion dans la Constitution du principe du scrutin de liste pour l'élection de la Chambre des députés. La loi électorale de la Chambre conserverait le caractère législatif ordinaire et pourrait être modifiée par les Chambres dans les formes ordinaires toutes les fois que cela serait jugé nécessaire ; mais le principe du scrutin de liste serait isolé et acquerrait le caractère constitutionnel, de manière à ne pouvoir être modifié que par le Congrès. Le cabinet estime, dit le *Rappel*, qu'il y a une corrélation entre le mode d'élection des deux branches du Parlement, et que, dès lors, si l'on modifie le système électoral de l'une, on doit modifier celui de l'autre. C'est en vertu de cette corrélation qu'il pense qu'il y a lieu de faire du principe de l'élection des députés une disposition constitutionnelle, au même titre que le principe de l'élection des sénateurs, qui a déjà ce caractère.

Par contre, le gouvernement demanderait que les détails de la loi électorale du Sénat reprissent le simple caractère législatif au lieu du caractère constitutionnel qu'ils ont maintenant, de manière à pouvoir être modifiés par les Chambres, sans recourir à l'appareil solennel du Congrès.

Les deux Chambres seraient donc complète-

ment assimilées au point de vue du caractère de la législation qui les régirait respectivement.

Dans la pensée de M. Gambetta, l'inscription du principe du scrutin de liste dans la Constitution n'aurait nullement la signification d'une démonstration contre l'existence de la Chambre actuelle des députés qui continuerait l'exercice de son mandat, jusqu'à l'expiration légale. D'ailleurs, M. Gambetta se réserverait de faire une déclaration catégorique en ce sens.

Il importe de faire remarquer d'ailleurs qu'en étant appelée à se prononcer sur la réunion du Congrès, la Chambre ne serait pas plus appelée à discuter cette réforme du scrutin de liste que les autres réformes constitutionnelles projetées. Ce serait au Congrès seul qu'appartiendrait le droit d'examiner la proposition faite en ce sens par le gouvernement.

Informations

Le gouvernement n'a pas encore décidé exactement quel dégrèvement il proposerait pour l'exercice 1885. Il est probable, toutefois que celui auquel il semble devoir s'arrêter de préférence, ne portera pas sur la suppression du timbre de quittance, établi par la loi de 1871.

— Les décrets nommant les ambassadeurs à Berlin et à St-Petersbourg paraîtront demain à l'*Officiel*.

— Il est question d'un prochain voyage que ferait à Paris M. Desprez, notre ambassadeur auprès du Vatican. Le président du Conseil, ministre des affaires étrangères, désirerait conférer avec notre représentant sur l'attitude qu'il entend garder vis-à-vis de la papauté.

— Nous lisons dans la *Patrie* :
On a prétendu bien souvent, depuis la forma-

tion du grand ministère, que la direction des cultes serait enlevée à M. Paul Bert. Aujourd'hui, on dit que M. Castagnary est chargé d'un travail de liquidation de ce service qui serait relié au ministère de la justice, sous un autre titre et avec des attributions différentes.

— La reine d'Angleterre a fait remettre à Mme Adam, présidente de l'œuvre de la presse parisienne au profit des victimes de l'incendie du Ring-Théâtre et des naufragés de la Manche, cinquante livres sterling. Lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, a fait don de 500 fr. Le duc d'Aumale, le duc de Nemours et le prince de Joinville sont inscrits pour diverses sommes.

— Le conseil d'hygiène vient de commencer ses visites chez les confiseurs et les épiciers pour s'assurer que les substances en vente ne sont pas de nature nuisible, et que les papiers et boîtes destinés à leur servir d'enveloppe ne sont pas colorés au moyen de matières vénéneuses. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont généralement satisfaisants. Les marchands comprennent le danger de vendre des produits malsains, et se mettent en garde contre des saisies si préjudiciables à leurs intérêts. Les couleurs dont il faut se méfier sont : les unes vertes, composées d'arséniate de cuivre, les autres jaunes, à base d'oxide de plomb ; enfin les feuilles de cheyso-calc qui imite le papier doré.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

ELECTIONS CONSULAIRES

Le 18 décembre ont eu lieu des élections pour le renouvellement partiel des membres du tribunal de commerce de Cahors.

C'était le cheval du dragon, qui, sentant l'approche de son compagnon d'écurie, lui témoignait sa satisfaction par ses joyeux accents.

Le cavalier et sa monture s'arrêtèrent subitement.

Le cheval boiteux dressa les oreilles ; et M. de Beuren, qui avait distinctement entendu le hennissement et l'avait peut-être aussi reconnu, écoutait, vivement intrigué ; il se tourna du côté d'où était venu le son et voulut appeler.

Au même instant, un éclair illumina un tas de rochers placé à côté de l'ouverture devant laquelle passait alors M. de Beuren.

Un coup de feu retentit, qui fut bruyamment répercuté par les échos de la montagne.

Le capitaine poussa un cri terrible.

— Wenz !...

La main qui était étendue vers les pistolets des fontes se porta à sa poitrine et, sans proférer une seule parole, sans faire un autre mouvement, le capitaine tomba, comme une masse inerte, aux pieds de son cheval.

— Voilà qui est fait ! exclama Wenz.

Et saisissant en hâte le second pistolet, il sortit de derrière son obscur réduit.

Il se débarrassa de son manteau et en quelques bonds il fut auprès du capitaine, gisant dans son sang.

Il ne bougeait plus.

Wenz plaça la main sur le cœur, qui ne battait plus, il souleva le bras qui retomba raide.

— Mort ! murmura Wenz ; un coup de maître ! ma foi ! la balle a traversé le cœur de part en part... Wenz ! a-t-il crié... Hé oui ! Monsieur

M. Paul Cangardel a été réélu président. M. Cure, juge suppléant, a été nommé juge, en remplacement de M. Cayla, non rééligible, et M. Calmon, sculpteur, a été élu juge suppléant, en remplacement de M. Cure.

Par arrêté du 15 de ce mois, M. le Ministre des travaux publics a décidé que les lignes de Limoges à Brive, d'Uzerche à Tulle, et d'Uzerche à la ligne d'Eymoutiers à Meynac, seront réunies au service de M. l'Ingénieur en chef Lantheirès, à partir du 1^{er} janvier prochain.

La fête de Noël a été célébrée dans toutes les églises de Cahors avec la solennité accoutumée.

LE LIEUTENANT BERGON

La guerre de Tunisie vient de faire une nouvelle victime parmi nos compatriotes. Un jeune et brillant officier de chasseurs à pied, devant qui s'ouvrait l'avenir plein de promesses, le lieutenant Bergon, frère de l'honorable conseiller d'arrondissement de Luzech, vient de mourir à Marseille. Ses forces trahissant son courage, vaincu par la fatigue et la maladie, il avait obtenu un congé et rentrait au sein de sa famille, espérant en l'air natal et les soins affectueux d'une jeune épouse, lorsqu'il s'est éteint en touchant le sol de France.

C'est une épreuve bien cruelle pour la famille Bergon dont la douleur sera partagée, sinon adoucie, par les témoignages de respect et de vive sympathie qu'elle reçoit de toute part. Le lieutenant Bergon était âgé de 30 ans à peine ; il était porté pour le grade de capitaine.

On nous écrit de Luzech :

Les glorieux restes du lieutenant Bergon ont été transportés aux Roques, près St-Vincent, où les obsèques ont été célébrées hier, lundi. Les

de Beuren, c'est Wenz ! Mais si donc ! mon bon capitaine, soupçonner ainsi votre fidèle serviteur ! Hé ! hé !

Et il eut un rire nerveux, sinistre.

— Mais, reprit-il aussitôt, à l'œuvre maintenant. Ce diable de coup de feu a fait un vacarme d'enfer, ma parole d'honneur ! Il s'agit de se hâter.

Il essaya d'abord de soulever le cadavre pour le traîner au milieu des ruines ; mais il ne tarda pas à le laisser retomber.

— Non, cela ne va pas, dit-il, si je l'emporte sur mes épaules, son sang me souillera et me trahira. D'un autre côté, entraîner le cadavre ne serait pas bien prudent non plus ; je n'aurai point le temps de faire disparaître les traces, on suivrait la piste, et on retrouverait tout, le cadavre et le réduit ; il faut que nous arrangions cela autrement.

Wenz, alors, se mit à déshabiller le cadavre en grande hâte.

Il étendit par terre l'uniforme ensanglanté et jeta pêle-mêle par dessus tout le reste de l'habillement, ainsi que les bottes du capitaine.

Il mit de côté cependant le tricorne et l'épée du malheureux seigneur de Beuren.

Puis il s'approcha du cheval qu'il déponilla également ; il jeta de côté la valise, la précieuse valise qu'il avait bouclée avec tant de soin la veille ; quant au reste, selle, bride, étriers, fontes à pistolets, il jeta tout sur les habits et en fit aussi bien qu'il le put un paquet qu'il chargea sur ses épaules.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(22) du 27 décembre 1881.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Mais il dut bientôt avoir fait taire sa conscience facile et familiarisée déjà avec les idées du crime, car il répéta sur un ton qu'il s'efforçait de rendre indifférent :

— Bah ! un de plus ou de moins !... Peu importe !

Le pas du cheval devint de plus en plus distinct, le cavalier se dirigeait vers l'ouverture béante, pratiquée dans le mur.

C'était effectivement le capitaine de Beuren, qui conduisait par la bride son cheval boiteux, et s'avancait lentement vers le but de son voyage, malgré sa contenance qui l'avait quitté avec un cheval valide et contre la longueur de l'interminable route.

Depuis que le dragon l'avait quitté, le cheval avait de plus en plus boité, et, une fois que la route devint montante, force fut au cavalier de descendre et de conduire sa monture à la main.

Si du moins Wenz avait été avec lui, il eût pu monter son cheval et prendre les devants !

Mais en l'état des choses, il fallait faire contre

mauvaise fortune bon cœur et se résigner à n'arriver à Traben qu'au matin, car il n'était guère possible de passer la nuit sur cette montagne déserte.

D'ailleurs, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, il était impossible de distinguer la moindre trace d'habitation.

Le capitaine eut bientôt chassé sa mauvaise humeur en se laissant aller à des rêves de bonheur ; la nuit prêtait merveilleusement à la rêverie, et d'ailleurs il voyait se dresser devant lui les ruines de Montroyal, qui n'étaient plus fort éloignées de Traben.

M. de Beuren traversa lentement les ruines, les restes des bastions et des remparts ; il était à deux pas de la porte du château, la lune lançait perpendiculairement ses rayons, et les ombres des pans de mur et des rochers étaient comme ramassées sur elles-mêmes et produisaient, en se projetant sur les accidents du sol, les formes les plus fantastiques.

M. de Beuren dut éprouver une peur subite, car sa main se porta involontairement sur les pistolets de ses fontes.

Semblable à l'effluve électrique, la frayeur s'empara quelquefois de l'homme et vient l'avertir d'un danger imminent.

L'œil perçant du capitaine errait sur ces vieilles ruines, en interrogeant tous les recoins.

Mais il ne vit rien qui pût attirer son attention.

Soudain, au milieu du silence de la nuit, éclata le hennissement d'un cheval.

C'est du milieu des ruines que venait ce bruit,

anciens militaires de la paroisse y étaient venus en costume rendre le dernier honneur au va-leureux officier et ont voulu l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure. Une foule immense venue des communes voisines les y a suivis et chacun s'est senti profondément ému lorsqu'on a vu ce corps disparaître pour toujours.

Merci à vous qui en quelques mots lui avez dit adieu, au nom de l'armée; à vous qui l'avez fait au nom des communes environnantes; et à vous encore qui l'avez fait au nom de tous ses camarades; à vous tous, merci.

Nos regrets les plus sincères, à toute la famille Bergon.

Sauzet, 27 décembre 1881.

Un abonné, P. E.

INDEMNITÉ AUX VICTIMES DU 2 DÉCEMBRE.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à l'exécution de la loi Escarguel. On sait que cette loi a prorogé jusqu'au 31 janvier le délai accordé aux victimes du 2 décembre pour produire leurs demandes, et a décidé qu'une somme de 300,000 fr., prélevée sur le crédit de six millions, alloué par la loi du 30 juillet dernier, serait mise à la disposition des préfets pour être distribuée, à titre d'à-compte sur les arrérages courus, aux victimes qui, en raison de leur situation, auraient à souffrir de ce nouveau délai.

Cette circulaire, très-courte, insiste sur ce point que ces avances, distribuées après avis des commissions départementales, qui ont statué sur les demandes des intéressés, ne pourront être données qu'aux pétitionnaires qui auraient formulé leur requête dans le délai fixé par la loi du 31 juillet. Elle invite les préfets à convoquer d'urgence les commissions départementales afin que la répartition ne souffre aucun retard.

Les préfets se répartiront la somme de 300,000 fr. au prorata des demandes admises dans le leur département et en tenant compte de ceci que le chiffre total de ces demandes accueillies par toutes les commissions départementales, s'élève à 18,000 fr. au minimum.

Ils ne devront, d'ailleurs, accorder ce secours qu'aux citoyens qui se trouveront dans une situation particulièrement difficile.

En fixant la quotité de l'avance attribuée à tel ou tel, les préfets, toujours d'après les instructions ministérielles dont nous parlons, ne devront pas perdre de vue que le chiffre total des pensions allouées par les commissions départementales dépassera très probablement neuf millions, et que par suite, un préfet qui accorderait, à titre d'avance à tel ou tel pensionné, un semestre de sa pension, empiéterait nécessairement sur l'avenir, au lieu de rester dans les termes de la loi qui veut que ces secours soient alloués à titre d'à-compte sur les arrérages courus.

Disons enfin, pour en finir avec cette affaire, que M. le Ministre des finances a donné des ordres pour que le paiement des sommes allouées par les préfets, après avis des commissions départementales, ne souffre aucun retard.

RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

Une circulaire adressée aux préfets par le ministre de l'agriculture leur rappelle qu'ils doivent lui adresser des renseignements sur 1° l'ensemencement d'automne; 2° les semailles de printemps; 3° la floraison des grains; 4° l'évaluation approximative des produits de la récolte; 5° le rapport et enfin 6° l'état numérique présentant les résultats définitifs de la récolte.

L'intérêt dit le ministre qui s'attache à ce que le public soit rapidement informé de ces résultats ne vous échappera pas. Vous n'ignorez pas les préoccupations du commerce des grains au moment de la moisson et la facilité avec laquelle il est, en général, disposé à admettre les évaluations hâtives sur le rendement qui peuvent se produire dans le public. Il me semble donc utile de le mettre en garde contre les renseignements incomplets et qui ont pour conséquence, la plupart du temps, d'exercer une influence sur les prix, et c'est contre cette influence qu'il me paraît désirable de prémunir notre commerce. C'est à vous, monsieur le préfet, qu'il appartient de stimuler le zèle et l'activité des agents placés sous vos ordres pour obtenir en temps utile les informations que vous avez à m'adresser.

CONGÉS DE RÉFORME

On nous demande quelques explications au sujet des congés de réforme et des droits qu'ils confèrent aux militaires qui les obtiennent.

Voici d'après les instructions ministérielles du 6 novembre 1875 des renseignements très-précis :

Les congés de réforme sont de deux espèces et établis suivant l'espèce conformément au modèle n° 1 ou au modèle n° 2.

Le congé n° 1 est accordé à l'homme dont la réforme est prononcée « pour blessures reçues dans un service commandé ou pour infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer. »

Le congé n° 2 est délivré lorsque la réforme est prononcée soit pour blessures « hors du service », soit pour des infirmités contractées « hors des armées de terre ou de mer. »

L'obtention du congé n° 1 ouvre, pour le frère du réformé, le droit à la dispense du service d'activité en temps de paix. Le titulaire du n° n'en confère aucune.

Il convient d'ajouter que les militaires réformés sont complètement libérés des obligations du service.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Les inspecteurs d'académie ont reçu dernièrement des instructions relatives à l'engagement décennal que doivent contracter les instituteurs compris dans la classe de 1881.

D'après ces instructions, les intéressés doivent adresser, avant le 31 décembre, à l'inspection académique de leur département, leur extrait de naissance, légalisé sur papier timbré; un certificat d'exercice sur papier libre, délivré par les maires des communes où ils exercent leurs fonctions; l'engagement décennal, sur papier timbré, conforme au modèle fourni par l'administration et annexé aux règlements. L'autorisation des parents est indispensable, ainsi que la légalisation des signatures du maire et du sous-préfet.

Le Journal officiel contient le décret suivant, rendu sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, et relatif à l'instruction religieuse dans les établissements publics d'instruction secondaire :

Art. 1^{er}. — Dans les établissements publics d'instruction secondaire, le vœu des pères de famille sera toujours consulté et suivi en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'enseignement et aux exercices religieux.

Art. 2. — L'instruction religieuse sera donnée par les ministres des différents cultes dans l'intérieur des établissements, en dehors des heures de classe.

SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX COMMUNES

Marminiac un secours de 3,800 pour maison d'école	
Bannes.....	1,100 id.
Espeyroux.....	8,600 id.
Sauzet.....	4,700 id.
Terrou.....	2,300 id.
St-Cirq-Lapopie.....	2,000 pour instal. d'école.

MOUVEMENT DANS LE PERSONNEL DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES.

Sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, M. le Préfet a nommé :

Instituteurs.

MM. Arnalis, Instituteur à St-Pierre-Toirac.	
Bourdarie, id. Montbrun.	
Bergougnoux, id. Reyrevignes.	
Bahu, id. Cajarc.	
Bel, id. Ste-Croix.	
Bertal, id. Boissières.	
Bonnet, id. adj ^l Montcuq.	
Bach, id. id. Albas.	
Boutary, id. id. Castelnaud.	
Bardès, id. Bagat.	
Boyé, id. id. Cardaillac.	
Barbier, id. St-Michel-de-Ban.	
Castes, id. St-Martin-le-Redon.	
Calelanbre, id. Autoire.	
Capsal, id. id. Assier.	
Couvot, id. Laroque-Toirac.	
Coulon, id. Belfort.	
Cambon, id. Terrou.	
Caussanel, id. Souillac.	
Delclaux, id. Maxou.	
Delbos, id. Larnagol.	
Doumerc, id. id. Montcuq.	

Dubert, id. id. Vigan.	
Dajeau, id. id. Brouelles.	
Espitalié, id. Thègra.	
Floirac, id. St-Hilaire.	
Gaillard, id. id. Cahors.	
Gratias, id. id. Gignac.	
Girma, id. id. Mercuès.	
Gaillac, id. Aujols.	
Grimal, id. St-Géry.	
Gary, id. Mauroux.	
Huc, id. id. Cahors.	
Lafargue, id. Labatude.	
Léonard, id. id. Souillac.	
Landes, id. Promilhanes.	
Lacombe, id. St-Sulpice.	
Lacam, id. St-Maurice.	
Landes, id. Carnac-Rouffiac.	
Léry, id. Lachapelle-Auzac.	
Lacombe, id. Arques.	
Marty, id. id. Puy-l'Évêque.	

M ^l Andrieu, institutrice à St-Paul-de-Vern.	
Bernard, id. Nasclat.	
Balaret, id. Jamblusse.	
Bouyssou, id. Felzins.	
Borie, id. Lentillac (Lauzès)	
Bordes, id. Trèbaix.	
Boudet, id. Bach.	
Barrières, id. St-Aureil.	
Bouscat, id. Mechmont.	
Cagnac, id. Roques.	
Chastrusse, id. Cieurac de Lanz.	
Cavanhié, id. Sabadel (Latronq).	
Constans, id. Bastit.	
Carivenc, id. adj ^l Castelnaud.	
Chastre, id. Larnagol.	
Cussac, id. Rudelle.	
Carrié, id. id. Assier.	
Couvot, id. Laroque-Toirac.	
Carnéjac, id. id. Catus.	
Delbouis, id. St-Etienne.	
Dantony, id. Masclot.	
Donadiou, id. Bio.	
Delbos, id. Lentillac (Figeac).	
Delfour, id. Montbrun.	
Felzine, id. Montet.	
Germain, id. Cardaillac.	
Gaillac, id. Aujols.	
Gorses, id. Promilhanes.	
Kamermeier, id. St-Jean-Mirabel.	
Lasfargues, id. Vaylats.	
Linas, id. Larozière.	
Lafon, id. St-Simon.	
Marrou, id. St-Clair.	
Métayer, id. St-Daunès.	
Maury, id. Fraysinhes.	
Marrou, id. St-Mich. de Cours.	
Mourlhon, id. St-Michel-Loub.	
Montagnac, id. St-Mart-le-Redon.	
Navarre, id. Boussac.	
Pélessier, id. Nadaillac.	
Redoulès, id. Terry.	
Rigal, id. Cézac.	

MM. Mazet, instituteur à Gréalou	
Mazet, id. Fons.	
Métayer, id. St-Daunès.	
Marmande, id. Cressensac.	
Marty, id. St-Henry.	
Nouvelle, id. Martel.	
Nadal, id. Cassagnes.	
Ourcival, id. Fontanes.	
Planchou, id. adj ^l Catus.	
Parry, id. Montvalent.	
Pranchère, id. Bagnac.	
Rouzet, id. Lentillac (Fig).	
Rodes, id. id. Dégagnac.	
Rigouste, id. id. Aynac.	
Ruamps, id. St-Pantaléon.	
Renaud, id. Cazillac.	
Rédoulès, id. Mechmont.	
Sicard, id. id. Figeac.	
Soulié, id. id. Luzech.	
Socirat, id. Lacamdourcet.	
Simon, id. Floirac.	
Ticou, id. Roques.	
Vaurs, id. Montredon.	
Vidal, id. Caillac.	
Vaquié, id. St-Caprais.	
Vieillescazes, id. Mayrinhac.	
Agelou, id. Felzins.	
Cros, id. St-Jean-de-Laur.	
Bouzou, id. St-Félix.	
Soulié, id. Saillac.	
Mailhé, id. Prouillac.	
Souleillou, id. Figeac.	
Parayre, id. Limogne.	
Lafon, id. Limogne.	
Bannes, id. Cahors.	
Bousquet, id. Cahors.	

Escalier, id. St-Céré.	
Charbonnel, id. Bagnac.	
Rodier, id. Limogne.	
Raynal, id. Cajarc.	
Rigal, Institutrice St-Sauveur.	
Sabatié, id. Crégols.	
Souques, id. St-Martial.	
Salgues, id. Nadillac.	
Séguy, id. Pontverny.	
Vayssié, id. adj ^l Aynac.	
Jambert, id. Laroque-des-Arcs.	
Melon, id. Lissac.	
Dalet, id. Laborie.	
Cépède, id. Bouziès-Bas.	
Delhoustal, id. Belaye.	

Dans sa séance de samedi dernier, le Conseil municipal s'est préoccupé, sur la demande de M. Caviolle, des précautions à prendre dans le Théâtre, en cas d'incendie.

M. le maire a pu répondre que ces précautions étaient déjà prises en partie, et que grâce à l'activité de M. l'architecte Colin, il n'y aurait bientôt plus rien à désirer au théâtre de Cahors, au point de vue de la sécurité.

On sait en quoi consistent ces mesures : Ouvrir le plus d'issues possible.

Agrandir les portes qui existent déjà et les rendre battantes.

Dégager le plus possible les couloirs et y placer des lampes à huile.

Rendre les décors incombustibles.

Construire en matériaux incombustibles les loges d'artistes, qui sont le plus souvent cloisonnées en planches.

Supprimer les poêles dans les coulisses ou les isoler suffisamment du plancher.

Ouvrir des bouches d'eau, et raccorder les tuyaux aux prises, avant les représentations.

Laisser fonctionner le château-d'eau jusqu'après la fermeture du théâtre.

Nous espérons bien qu'aucune de ces mesures ne sera négligée et que nous ne verrons pas se renouveler chez nous, les catastrophes de Nice et de Vienne.

Il circule en ce moment des pièces de cinq francs fausses. Ces pièces, toutes à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1870, ont l'apparence et même le son de bonnes pièces; mais au toucher elles sont douces et glissantes comme les pièces en plomb. Comme poids, elles sont trop légères; le ruban est peu net. Les mots : « Dieu protège la France » placés sur la tranche, sont légèrement empâtés, et les astérisques qui séparent chaque mot sont à peu près méconnaissables.

Il y a aussi des pièces fausses de deux francs de même composition, avec les mêmes défauts.

CASTRES. — Dans la nuit du 17 au 18 décembre, un assassinat a été commis à Cavenac, hameau dépendant de la commune de Saint-Pons.

MALADIE DES TUNNELS

Décidément, les plus imperceptibles animaux jouent un grand rôle dans notre vie et exercent la plus grande influence sur notre santé. On avait constaté chez les ouvriers du tunnel de St-Gothard, aussi bien que chez ceux du canal de Suez, une sorte d'aménie, de chlorose, dont les suites étaient souvent fatales. L'homme maigrissait rapidement, les lèvres, les conjonctures se décoloraient, et trop souvent le malade succombait à une sorte de faiblesse et d'épuisement. La cause du mal est aujourd'hui parfaitement connue. C'est un petit ver parasite, l'ankylostôme duodénal qui se fixe sur la muqueuse de l'intestin et qui suce le sang exactement comme le ferait une sangsue.

Mais pourquoi et comment ce ver, au nom barbare, s'attaque-t-il de préférence aux ouvriers du tunnel du St-Gothard et du canal de Suez ? Cela tient aux habitudes de ces ouvriers, pour la plupart italiens, qui ne font pas assez attention à la qualité de l'eau qu'ils boivent. L'ankylostôme duodénal passe la première partie de son existence dans le limon et les flaques vaseuses. Les eaux boueuses en contiennent, par conséquent, une très grande quantité. Si nous mentionnons ici cette observation, d'un intérêt assez restreint, en apparence, c'est que, depuis les travaux les médecins anglais, il était déjà démontré que l'eau de mauvaise qualité sert de

véhiculaire à un grand nombre de maladies comme la fièvre typhoïde, la diphtérie, la scarlatine. Or, il n'est personne qui n'ait eu l'occasion de remarquer, dans son entourage, combien l'anémie, la chlorose est aujourd'hui répandue, et n'ait cherché en vain à en trouver la raison.

L'exemple des ouvriers du St-Gothard ne doit pas être un fait isolé, et il nous semble que notamment dans les contrées marécageuses, l'anémie pourrait bien remonter à la même source. Il est, du reste, très facile de se faire une conviction raisonnée à cet égard. L'anémie du St-Gothard, la chlorose égyptienne, sont maintenant guéries en quelques semaines par l'emploi des vermifuges et par l'usage des eaux purifiées.

Rien de plus simple, par conséquent, que d'essayer cette médication, d'ailleurs parfaitement inoffensive.

THÉÂTRE DE CAHORS

Nous pourrions intituler ces quelques lignes : les tribulations d'un début.

Nous ne voulons parler de la soirée de dimanche que pour plaider les circonstances atténuantes et noter la parfaite courtoisie de la direction qui a désarmé, par sa bonne foi, les protestations d'un public soumis, il faut bien l'avouer, à une trop rude épreuve. Après une heure d'entracte agrémenté de tous les cris de gallinacés et autres volatiles connus, des chansons à la mode et des airs variés du pianiste qui tâchait de calmer les esprits par l'interprétation brillante des morceaux les plus en vogue du *Trouvère*, M. Mariani a paru enfin à la rampe, une dépêche en main, heureux d'annoncer l'arrivée de M^{lle} Crouzat. Cette artiste, en effet, s'est mise au saut du train, à nous chanter les *Noces de Jeannette* avec le plus brillant des partenaires, M. Vincent. M. Vincent, ce chanteur d'élite, qui semble défier des ans l'irréparable outrage, nous revient avec la voix la plus fraîche, la plus souple, la plus harmonieuse qu'il nous ait jamais été donné d'entendre. Il y a vraiment plaisir à l'écouter dans les airs classiques du *Maître de chapelle*, qu'il détaille en vrai maître de chant et qui lui ont valu les plus vifs applaudissements. M. Vincent a été, du reste, fort bien secondé par une Dougazon à la voix juste et agréable, dont nous regrettons de ne pas savoir le nom.

Pour en revenir à M^{lle} Crouzat, elle a fait son entrée dans le costume appétissant de nouvelle mariée, sur le coup de 10 h. 45. M^{lle} Crouzat n'est pas une inconnue pour le public cahorzien. Il y a quelques dix ans, elle joua avec succès sur notre scène, le grand répertoire lyrique. Aussi est-ce avec la plus grande indulgence qu'on a écouté cette artiste consciencieuse qu'une journée de voyage avait fatiguée, et qui n'était pas absolument maîtresse de son larynx. On ne peut que lui savoir gré de sa bonne volonté, certains que prochainement, en possession complète de ses moyens, elle fera une rentrée digne de son talent.

Demain, représentation de gala. Par ce temps de frimas qui pousse les artistes, étonnantes gens, ma parole, vers les rives de la Néva, les neiges de Pétersbourg, ou les coteaux brumeux et gelés du Lot, M. Le Roy, le chanteur aimé du public parisien, arrive avec une pléiade d'étoiles, et nous donne, par le plus réchauffant des contrastes : L'ÉCLAIR, cette perle du riche écrivain Halévy, l'auteur du *Val d'Andorre*, de la *Juive*, des *Mousquetaires* et de tant de chefs-d'œuvre si admirés. — L'Éclair sera donné sous la Direction et avec le Concours de M. G. LE ROY de l'Opéra-Comique, Directeur des représentations populaires d'Opéra, à Paris, de M^{lle} GIRARD, 1^{re} chanteuse de l'Opéra-Comique, la charmante créatrice des *Noces de Jeannette* que tout le monde a applaudie dans la *Fille du Régiment*; de M^{lle} Berthe LAMY, la gentille pensionnaire du Théâtre-Lyrique, et de M. LAURENT, des théâtres de Bruxelles.

L'Éclair est certainement un des plus ravissants Opéras-Comiques du Répertoire. Tout le monde connaît le grand air du 1^{er} acte resté si populaire :

Partons, la mer est belle,
La Brise nous appelle.

Le grand duo du deuxième acte entre LYONNEL et HENRIETTE :

Je t'aime et pour la vie
Je ne veux plus aimer que toi.

La jolie romance du 3^{me} acte, si pleine de cœur et d'esprit :

Quand de la nuit l'épais nuage
Couvrait mes yeux de son bandeau.

En un mot, tous les morceaux de ce ravissant Opéra-Comique qui ne sont que perles musicales.

Nous invitons le public à assister à cette représentation et à aller applaudir : M^{lle} GIRARD, M. G. LE ROY, M^{lle} Berthe LAMY et M. LAURENT, dans le chef-d'œuvre d'HALÉVY : L'ÉCLAIR.

BIBLIOGRAPHIE.

Les Livres d'Étrennes de la maison Hachette. (Suite et fin.)

Il est peu d'ouvrages plus légitimement populaires que cette unique collection du *Tour du Monde* dont les 22 premières années ne comprennent pas moins de 340 voyages, environ 12,500 gravures et 400 cartes ou plans. Fidèle, comme ses devancières, à un titre qui oblige, l'année 1881 (4 ou 2 vol. in-4^o brochés, 25 fr.), conduit ses lecteurs sur toutes les parties du globe : en Syrie avec M. le docteur Lortet; aux monts Tatra, avec M. le docteur Gustave Le Bon; de Cayenne aux Andes, avec le docteur Crevaux; à Lisbonne, avec M. J. Leclercq; à travers l'Afrique, avec M. le major Serpa Pinto; en Belgique, avec M. Camille Lemonnier; en Mingrèlie, avec madame Carla Serena; à Rhadamès et dans le Sahara algérien, avec M. Victor Largeau; à Vienne, avec M. Newlinski; au Mexique avec M. D. Charnay; aux Météores, avec M. le marquis de Drée, et aux Etats-Unis d'Amérique, avec M. Ed. Laveleye, 500 gravures sur bois et 27 cartes ou plans soutiendront votre attention ou vous égayeront les yeux pendant le cours de ces voyages.

Mettons, en quelque sorte, sous les auspices du *Tour du Monde* deux beaux voyages illustrés, qui ont été publiés à part : *Comment j'ai traversé l'Afrique* depuis l'Atlantique jusqu'à l'Océan indien, de Benguela à Durban, à travers des régions inconnues, par le major portugais Serpa Pinto, traduction de M. Bélin de Lannay (2 vol. gr. in-8, brochés, 20 fr.); — le tome 1^{er} d'un autre *Voyage en Afrique*, dans le Fezzan et au Bornou, par le docteur allemand G. Nachtigal et traduction de M. Jules Gourdaul (1 vol. gr. in-8, broché, 10 fr.); enfin la *Bulgarie Danubienne et le Balkan*, études de voyage (1860-1880), par M. F. Kanitz, édition française publiée sous la direction de l'auteur (1 vol. gr. in-8, 25 fr.).

Le *Journal de la Jeunesse* nous introduit dans la partie de la bibliothèque des étrennes spécialement réservées aux bien-aimés de la maison, à ceux qui grandissent, à ceux qui s'élèvent, à ceux qu'il faut savoir développer, moraliser, instruire sans qu'il y paraisse. Le *Journal de la Jeunesse*, destiné aux enfants de dix à quinze ans, s'entend merveilleusement à cette œuvre. Il a sa pléiade d'écrivains choisis et préférés, dont les jeunes lecteurs connaissent les noms, comme leurs parents connaissent leurs livres et leurs auteurs favoris. Tel tient pour madame Colomb ou M. J. Girardin, tel autre pour mademoiselle Fleuriot, ou encore pour madame de Witt. En définitive, les nouvelles, les contes, les biographies, les récits d'aventures et de voyages, les causeries d'histoire naturelle, la géographie, l'astronomie, les arts et l'industrie, qui se succèdent depuis neuf années, dans les pages du *Journal de la Jeunesse* sont une des lectures les plus attrayantes que vous puissiez mettre entre les mains de votre petite fille ou de votre petit garçon, et l'année 1881 (4 ou 2 vol. gr. in-8 brochés, 20 fr.), n'est pas moins féconde que les précédentes en spirituelles ou amusantes causeries, en récits touchants ou récréatifs. Ajoutons que pour la première fois, à l'occasion des fêtes de Noël, le *Journal de la Jeunesse* publie un numéro exceptionnel (1 fr. 25), tout resplendissant de gravures et d'étonnantes chromolithographies, d'après Gustave Doré, Bida et autres maîtres. Grande joie pour les abonnés ordinaires et extraordinaires ?

Vous présenterai-je maintenant ce que j'appellerai volontiers la famille du *Journal de la Jeunesse* c'est-à-dire toute une série de beaux volumes illustrés, qui en ont fait ou qui pourraient en faire partie : *Maman*, par M. J. Girardin; *La Fille aux pieds nus*, d'Anerbach, imitation de l'allemand par M. Jules Gourdaul; les *Étapes de Madeleine*, par madame Colomb; *Lutin et Démon*, scènes historiques, troisième série par madame de Witt; le *Fils du comte*, par M. Louis Rousselet; *Cadok*, par mademoiselle Zénaïde Fleuriot (chaque ouvrage, 1 vol. in-8, broché, 5 fr.); puis, dans des formats divers, et s'adressant, comme leurs titres l'indiquent, à différents âges : *Cent récits d'histoire de France contemporaine*, par M. G. Ducoudray (in-8 cartonné, 6 fr.); *Nous deux*, humoristique album chromotypographié de facettes anglaises, avec un texte non moins humoristique, par M. J. Girardin (in-8 cartonné, 8 fr.); *Sur la plage*, par madame de Witt (in-16, broché, 2 fr. 25), et le *Petit livre des souvenirs* (petit in-32, cartonné, 4 fr.), par madame Colomb, avec 378 dessins et planches en couleurs, d'après Kate Greenaway.

Nous ne pouvons, faute d'espace, accorder qu'une mention à deux anciennes collections, la *Bibliothèque des merveilles* et la *Bibliothèque Rose* (2 fr. 25 le vol. illustré, broché), dont le nom seul, d'ailleurs, est une recommandation pour les familles. La *Bibliothèque des merveilles* nous offre quatre ouvrages nouveaux : les *Moteurs*, par M. H. de Graffigny; le *Sel*, par M. Lefebvre; *L'Écorce terrestre*, par madame R. Meunier; les *Sièges célèbres*, par M. Maxime Petit; la *Bibliothèque rose* nous en offre six : la *Maison du bon Dieu*, par mademoiselle Emilie Carpentier; les *Petits montagnards*, par madame Cazin; *Ces pauvres petits*, par M. Aimé Girou; *Chez grand-mère*, par mademoiselle Gouraud; le *Manoir d'Yolan*, par mademoiselle de Martignat; les *Frères de lait*, par madame de Stolz.

Une mention aussi pour finir, à la *Bibliothèque*

illustrée des écoles et des familles, avec ses deux séries d'ouvrages utiles, intéressants et substantiels, dont le bon marché permet l'accès aux bourses les moins garnies (première série, format in-8, chaque vol. broché, 1 fr. 50; — deuxième série, format in-16, chaque volume broché, 1 fr.) Une mention encore, et nous avons fini, au *Magasin des petits enfants*, joyeuse collection d'albums aux voyantes en luminures (2 fr. et 1 fr.), pour l'esbaudissement comme eussent dit nos pères, de messieurs les petits bébés.

Comme on le voit, chacun a son lot dans cette vaste et splendide galerie, et nous souhaitons à chacun d'y pouvoir puiser suivant son goût, autrement que par la visite que nous venons de lui faire.

LA NOUVELLE REVUE

Politique, Economique, Scientifique et Littéraire.

La *Nouvelle Revue* a maintenant fait ses preuves. Le succès lui est venu avec une spontanéité que n'avait encore rencontrée aucune autre publication du même genre. Les articles qu'elle a consacrés aux principales questions du jour, l'autorité acquise par sa *Chronique politique* et par les *lettres sur la politique extérieure*, la sûreté de ses informations, la variété et les nouveautés de sa partie littéraire, les études de toute sorte auxquelles elle a ouvert librement ses pages, l'importance et la diversité des noms d'écrivains groupés dans ses sommaires, lui ont fait en quelques semaines, pour ainsi dire, une place à part dans la grande presse périodique française.

Ceux qui appréhendaient de ne trouver dans la *Nouvelle Revue* que l'écho d'un groupe particulier et l'organe d'une église fermée, savent aujourd'hui qu'ils étaient dans l'erreur. Ils ont pu constater quelle entière indépendance d'opinions et d'appréciations, quelle sincérité d'idées, quel détachement de toute prévention étroite et de tout point de vue personnel, la Direction apporte dans l'accomplissement de la tâche qu'elle a entreprise. La suite montrera de plus en plus que la *Nouvelle Revue* n'a pas d'autre but, pas d'autre ambition que d'offrir un centre de ralliement à tous les amis de la République ouverte, du gouvernement parlementaire loyalement et largement pratiqué, de la liberté économique, commerciale et industrielle, de la libre discussion et du progrès en toutes choses, en un mot de la rénovation littéraire et du complet relèvement de la France.

On s'abonne aux bureaux du *Journal du Lot*. — Un an, 56 fr.; six mois, 29 fr.; trois mois, 18 fr.

REVUE SCIENTIFIQUE. — Sommaire du n° 26 (24 décembre 1881). — Des conditions de la vie du cerveau, par M. Charles Richet. — Des comètes et de leur application à la recherche des planètes ultra-neptuniennes, par M. Dallet. — Les crocodiles de la Sorbonne. — Revue de Chimie. — Académie des sciences. — Revue du temps : Novembre 1881. — Bibliographie. — Chronique.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — Sommaire du n° 26 (24 décembre 1881). — M. Victor Cherbuliez, par M. Louis Ducros. — *L'Institution Sainte-Catherine*, comédie en quatre actes, de M. Abraham Dreyfus. — Un nouveau roman de M. Sacher-Masoch (*le Raphaël des Juifs*), par M. Arède Barine. — *L'Hérodiade* de M. Massenet au théâtre de Bruxelles. — L'Art et les étrennes. — Etrennes 1882. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par M. Louis Ulbach. — Revue de l'étranger. — Bulletin. — On s'abonne au bureau du journal, 408, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA NATURE, Revue des sciences. — Sommaire du n° du 24 décembre 1881. — Le sasseur électrique système Osborne et Smith. — La campagne de dragages du *Travailleur* dans la Méditerranée et dans l'Atlantique en 1881 : A. Milne Edwards. — Les paons de nuit à queue : Maurice Girard. — Correspondance : Sur la maladie des ouvriers des tunnels : F. A. Forel. — Les tramways funiculaires de San Francisco : L. Baclé. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 19 décembre 1881 : Stanislas Meunier. — *Histoire de mes ascensions, récit de vingt-quatre voyages aériens* : G. Tissandier. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres. — Recettes utiles. — Paris, 420, boulevard Saint-Germain.

MUSÉE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE. — Sommaire du n° du 24 décembre 1881. — *Texte* : La Tunisie, la Guerre et l'Art, un vieux Parisien. — La Vente Courbet, Sormay. — Les Précurseurs de la Renaissance, A. Genevay. — Mozart, Baretz. — Petite Chronique, X.

Gravures : Etudes à la sanguine et au crayon noir, par Watteau. — *Cartouche* composé par Gravelot. — *Rue arabe et minaret à Tlemcen*, par Ch. Gindriez. — *Une Oasis en Algérie*, par Ch. Gindriez. — *Cul de-lampe* composé par Petitot et gravé par Bossi. — *La Fuite à dessin*. Fec-similé d'une eau-forte de Boilvin, d'après le tableau de Fragonard. — *Troupeaux nomades quittant les montagnes pour hiverner dans la Crau (Provence)*. Dessin de Paul Vayson, d'après son tableau. — *Étude d'après nature* par John Constable. — *Le Vieux Port de Marseille*. Dessin d'Olive, d'après son tableau. — *Lettres ornées* : V. Lettre de Mitelli. — M. Lettre de Blin. — O. Lettre du XVII^e siècle.

LE TOUR DU MONDE, Nouveau journal de Voyages. — Sommaire de la 4094^e livraison (24 décembre 1881). — Les nouveautés de New-York et le Niagara l'hiver, par M. Edouard de Laveleye. — Texte et dessins inédits. — Dix dessins de A. Deroy, Taylor et Th. Weber. — Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Dernières Nouvelles

Paris, 26 décembre.

Un grave sujet de préoccupation attire en ce moment l'attention du monde politique : c'est l'attitude de M. de Bismark à l'égard de la Cour de Rome.

Les organes ministériels italiens nous apportent depuis quelque temps l'écho de l'émotion qu'a causée au Quirinal l'attitude du grand chancelier et de la défiance avec laquelle on suit les démarches engagées entre Berlin et le Vatican. Ce n'est du reste qu'un léger nuage encore. Mais ce sont là des questions graves et qu'il ne faut jamais perdre de vue.

La République française a reçu la dépêche suivante :

Berlin, 25 décembre.

Suivant le correspondant de la *Feuille de lundi*, le *Corriere della Sera* aurait reçu de Berlin la dépêche suivante :

Le prince de Bismark a déclaré que la ferme volonté de l'Empereur, c'est d'assurer l'indépendance du Pape, dans l'intérêt de l'Europe, puisque l'Italie s'en montre incapable.

La *Vérité* annonce qu'un nouveau groupe va se former dès la rentrée des Chambres. Ce groupe aura pour titre : Gauche libérale, et sera fondé par les députés qui faisaient partie du centre gauche de l'ancienne Chambre.

Il y a eu conseil de cabinet hier au soir, sous la présidence de M. Gambetta. Les ministres se sont occupés principalement du projet de loi de réforme de la magistrature; ils ont examiné ensuite sommairement les autres projets actuellement en préparation.

Il est possible que la question d'un message à adresser aux Chambres à la rentrée soit bientôt soulevée; mais dans tous les cas, elle ne pourra être résolue que dans un conseil tenu sous la présidence de M. Grévy.

L'état de M. Charles Blanc est toujours le même.

Bourse de Paris.

Cours du 27 décembre.

Rente 3 p. %	84.10
— 3 p. % amortissable	85.20
— 3 p. % amort. nouveau	84.40
— 4 1/2 p. %	112.00
— 5 p. %	113.90

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 25 décembre 1881.

L'approche d'une liquidation que nombre d'acheteurs prévoient difficile rend les cours d'une mobilité extrême. Nos rentes si calmes d'ordinaire ont d'incessantes variations de 40 à 50 centimes.

Les cours ronds de 84 sur le 3 0/0 et de 114 sur le 5 0/0 donnent lieu à une lutte acharnée entre acheteurs et vendeurs; on cote en ce moment le 5 0/0 à 114, le 3 0/0 à 84, l'emprunt à 84.80.

La Banque de France dont le bilan a accusé une nouvelle diminution du portefeuille a reculé au-dessous de 5.900.

C'est par centaines de francs que procédent les mouvements sur le Suez et sur l'Union.

Les emprunts sont faibles.

Les Chemins français sont assez bien tenus sans beaucoup d'affaires; le Lyon reste à 1.740; le Midi à 1.320, le Nord à 2.180, l'Orléans à 1.320. La supériorité des recettes des anciens réseaux sur celles de 1880 est moins accusée depuis quelques semaines; l'augmentation kilométrique pendant la 49^e semaine a été de 0.38 0/0 pour le Lyon, de 17.48 0/0 pour le Nord, de 2.44 0/0 pour l'Orléans, de 5.78 0/0 pour l'Est, de 3 0/0 pour le Midi; il y a eu diminution de 5.28 0/0 pour l'Ouest.

Jeudi a eu lieu la deuxième Assemblée générale constitutive des actionnaires de la Société anonyme du journal la *France*. Le rapport du commissaire chargé de vérifier les apports et d'apprécier les avantages stipulés en faveur des administrateurs, a été approuvé à l'unanimité. En outre, l'Assemblée a constaté l'entière libération de toutes les actions et en a autorisé la mise au porteur.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénélon, n° 7, Maison Périés.

VENTE

SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

APRÈS SAISIE IMMOBILIÈRE

Au tribunal civil de Cahors, le samedi trente-un décembre mil huit cent quatre-vingt-un, à midi précis.

De Prairies situées dans la commune de Ste-Alauzie, contenant environ soixante-dix-huit ares soixante centiares, formant le deuxième lot des immeubles saisis au préjudice de Combarieu, père, propriétaire à Ste-Alauzie.

Mise à prix..... 8,180 fr.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Bousquet, en son étude sus indiquée, lequel pourra être chargé d'encherir pour toute personne solvable.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

<p>DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.</p> <p>SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.</p>	<h3>Pharmacie Centrale</h3> <p>de Cahors.</p>	<p>DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères</p> <p>SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres</p>
---	---	--

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonfous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc
SOLIDITÉ, ELÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.
Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 50,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 500 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Gastrites Gastralgies Aigreurs Constipation Vomissements Pesanteurs Gaz Renvois

400 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Cougoule, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

VICHY

Administration — PARIS, 25, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTRÔLE DE L'ÉTAT
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE: 184 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 55,930,082 fr.

Arrérages payés aux Rentiers..... 469,898,374 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à M. Bénech, à Cahors, à Figeac, M. Puel: à Gourdon, M. Lacambre: à Souillac, M. Planiol.

LOUIT FRÈRES & C^o

Maison fondée en 1825
BORDEAUX

25 MÉDAILLES POUR SUPÉRIORITÉ RECONNUE

CHOCOLAT LOUIT

VÉRITABLE CHOCOLAT DE SANTÉ

Le Chocolat-Louit, exempt de toute falsification, est, à juste titre, considéré depuis longtemps comme le Meilleur des Chocolats

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.
Brochures et échantillons gratuits.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

EXIGER LE VÉRITABLE NOM

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

Pâtisserie — Confiserie

SPÉCIALITÉ DE PÂTISSERIES FINES ET PIÈCES MONTÉES

ROZIÈRES FILS

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à l'occasion du Jour de l'An on trouvera chez lui un grand assortiment en Cartonnages, Marrons glacés, Fruits confits, Bonbons surfins, Chocolats de Paris.

Fromages glacés. — Entremets frappés.

Les Frères MANDELLI

Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle qu'il viennent de recevoir une belle collection de fantaisies d'art et de luxe en tous genres: joaillerie, bijouterie du meilleur goût pour étrennes, horlogerie, cristaux de table et fantaisie, articles de fumerie maroquinerie des premières fabriques

Seuls représentants de l'orfèvrerie Christoffe et Cie, recommandée par le diplôme d'honneur à l'exposition de Cahors, 1881.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 Nos par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO: Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement:
Le Bulletin Authentique DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, PARIS
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Parait tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTES LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.

On s'abonne dans toutes les succursales des Départements, UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres

LE CAFÉ DES GOURMETS

est composé des meilleures sortes. — Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom: **TREBUCHEN**

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

Grande Vente à de Bas Prix. VIGNES AMÉRICAINES MASSOU

PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82:

Producteurs directs.	Boutures		Racinés.	
	le cent.	8 f. »	35 f. »	16 f. »
JACQUEZ,	le cent.	8 f. »	35 f. »	16 f. »
OPORTO,	—	.6 »	20 »	16 »
CUNINGHAM,	—	.6 »	25 »	10 »
HERBEMONT,	—	.6 »	25 »	20 »

RIPARIA, racinés et greffes en vigne française Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après) : RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix